



Centre de ressources pour les acteur-ric-e-s de l'intégration

Formations ESPACE

Conditions générales de vente - CGV

SOMMAIRE

Préambule

Article 1. Champ d'application des conditions générales de vente

Article 2. Les formations sont assurées selon les modalités précisées dans le présent article

Article 3. De l'inscription aux formations

3.1 Modalités de l'inscription

3.2 Validation de l'inscription

Article 4. Conditions tarifaires, modalités de facturation et de paiement, pénalités de retard

4.1 Conditions tarifaires

4.2 Modalités de facturation et de paiement

4.3 Pénalités de retard

Article 5. Convocation des stagiaires et remise d'une attestation de présence

Article 6. Spécificités des formations "en distanciel"

Article 7. Annulation, report des formations, remplacement d'un stagiaire

7.1 Annulation ou report à l'initiative d'ESPACE

7.2 Annulation à l'initiative du/de la Client.e

7.3. Demande de remplacement d'un stagiaire par la/le Client.e

Article 8. Limites à la responsabilité d'ESPACE

Article 9. Propriété intellectuelle

Article 10. Protection des données personnelles

Article 11. Publicité de la convention ou du contrat

Article 12. Règlement des litiges et droit applicable

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes de prestations de formations, qu'elles soient :

- du **PROGRAMME REGIONAL**
- ou organisée **SUR SITE**

... et passées par les personnes ci-après dénommées "la/le Client.e" et reçues par ESPACE (Espace de Soutien aux Professionnel·le·s de l'Accueil et du Conseil aux Etranger·ères 22 rue Mathieu STILATTI 13003 MARSEILLE Siret 433 620 325 00012, ci-après dénommé « ESPACE », et sont valables au moment où la commande est passée.

Elles peuvent être consultées sur le site d'ESPACE : <http://espace.asso.fr/formation/>

Important : mémo à l'attention de la compréhension de ce document. Lorsqu'un paragraphe ne concerne qu'un seul des deux types de formation, il est annoté *en bleu*.

Si aucune précision ou couleur n'est formulé, c'est qu'il concerne les deux types de formation.

Les formations **du programme** réunissent pour une même formation les stagiaires qui sont, d'une part, les personnes physiques ayant pris une inscription individuelle et, d'autre part, les stagiaires désignés par les personnes morales qui, client.e.s d'ESPACE ont souscrit une inscription pour elles/eux.

Les formations **sur site** sont dispensées aux stagiaires qui, dans les conditions précisées dans les présentes conditions générales de vente, demeurent sous la seule responsabilité de la/du Client.e, laquelle/lequel a conclu avec ESPACE une convention de formation.

Article 1. Champ d'application des conditions générales de vente des formations

1.1 Les conditions générales de vente des formations sont consultables sur le site internet de l'association : <http://espace.asso.fr/formation/>

1.2 ESPACE se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et de porter ces modifications à la connaissance des Client.es par leur publication sur le site d'ESPACE.

1.3 En cas de modification, les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

1.4 Si une quelconque clause des présentes conditions générales de vente était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du contrat ou de la convention.

1.5 L'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur tout autre document et notamment sur toutes conditions générales d'achat, doit être considérée comme donnée par la/le Client.e à ESPACE, dès lors que ledit/ladite Client.e a procédé à sa demande d'inscription à une formation.

1.6 Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente n'est opposable à ESPACE si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celui-ci.

1.7 De ce qui précède il résulte que le/la Client.e reconnaît avoir une parfaite connaissance des présentes conditions générales de vente au moment de sa demande d'inscription.

Article 2 Les formations sont assurées selon les modalités précisées dans le présent article

2.1 ESPACE désigne, sous sa seule responsabilité, les formateurs.trices chargé.es d'animer les formations [qu'elles soient du programme ou qu'elles soient organisées sur site](#). Il peut s'agir, soit de salarié.es d'ESPACE soit de personnes qui exercent leur activité au sein d'organismes collaborant avec ESPACE et qui, en raison de leurs compétences, sont selon ESPACE les mieux à même d'assurer certaines sessions de la formation en inter.

Il revient à la/au Client.e de désigner les stagiaires devant participer à une formation [sur site](#). Il/elle assume donc seul.e la responsabilité de l'inscription de ses stagiaires. La/le Client.e précise le nombre de stagiaires qu'elle/il souhaite inscrire (en général le nombre maximum est de 20 personnes).

2.2 Les formations [du programme](#), en présence physique des formateurs et des stagiaires (en "présentiel"), se tiennent soit à Marseille, ESPACE choisissant, sous sa seule responsabilité, une salle qu'il considère adaptée à la tenue de la formation, soit à Toulon, Nice ou Avignon, dans une salle mise à disposition par une structure partenaire.

Les formations [sur site](#) se tiennent dans des conditions matérielles (accueil, salle, etc...) placées sous la seule responsabilité de la/du Client.e.

2.3 ESPACE décide seul de l'utilisation des méthodes et des outils pédagogiques qui lui paraissent les mieux appropriés aux formations [du programme](#).

[Sur site](#), la/le Client.e exprime ses besoins à partir desquels ESPACE formule une proposition pédagogique comprenant les thèmes abordés, les méthodes utilisées ainsi que les supports pédagogiques.

2.4 Il est remis à chaque stagiaire, selon les besoins appréciés par ESPACE, soit sous une forme papier soit sous une forme dématérialisée, au début de chaque session, dans le courant de la formation, ou à la fin de celle-ci, une documentation se rapportant aux thèmes abordés.

ESPACE décline toute responsabilité pour les éventuels erreurs et/ou oublis qui pourraient être relevés dans la documentation précitée. ESPACE n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation après la fin de la formation.

Article 3. De l'inscription aux formations

3.1 Modalités de l'inscription

3.1.1 ESPACE n'accepte que les inscriptions à la totalité d'une session de formation **du programme**. Il n'est donc pas possible de ne s'inscrire qu'à une partie d'une telle session.

3.1.2 Pour les formations **du programme**, le/la Client.e peut s'inscrire en ligne à l'appui d'un formulaire mis à disposition sur le site <http://espace.asso.fr/formation/>. Après avoir dûment complété tous les champs demandés, il transmet ce formulaire par voie dématérialisée à ESPACE.

3.1.3 Dans le souci d'assurer une bonne dynamique de groupe favorisant les échanges entre les formatrices/ formateurs et les stagiaires, ESPACE arrête, pour chaque formation **du programme**, un nombre minimum (en général 7) et maximum de stagiaires (en général les groupes ne dépassent pas 15 stagiaires). Les inscriptions à une formation cessent d'être retenues quand le nombre maximum de stagiaires est atteint.

3.2 Validation de l'inscription

Une formation ne peut se tenir qu'après réception par ESPACE de la convention de formation signée par la/le Client.e et, le cas échéant revêtue de son cachet ainsi que du règlement du prix tel qu'il a été convenu dans la convention.

Conformément à l'article L. 6353-5 du code du travail, à compter de la signature de la convention, la/le Client.e dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter ; ce délai est porté à quatorze jours pour les conventions conclues à distance (article L.221-18 du code de la consommation).

L'inscription n'est validée qu'à réception par ESPACE du règlement du prix de la formation tel qu'il est indiqué dans la convention ou le contrat.

Article 4. Conditions tarifaires, modalités de facturation et de paiement, pénalités de retard

4.1 Conditions tarifaires

4.1.1 Les tarifs des formations d'ESPACE sont consultables sur le site, onglet inscription et tarifs : <http://espace.asso.fr/formation/>

4.1.2 ESPACE peut consentir, sous réserve de places encore disponibles dans une formation **du programme**, des réductions de tarifs au bénéfice des Client.es qui n'ont pas la possibilité d'accéder à un financement et qui s'engagent à ne pas faire un usage commercial du contenu de la formation.

4.1.3 Le prix de chaque formation que doit régler le/la Client.e figure dans la convention de formation professionnelle et/ou le contrat de formation.

Ce prix est net de taxes, ESPACE n'étant pas assujetti à la TVA par application de l'article 261.4-4-a du code général des impôts.

4.1.4 Le prix des formations inclut la fourniture des documents et autre matériel pédagogique mais exclut toute autre prestation, notamment les repas qui sont à la charge des stagiaires.

4.1.5 Si la formation (ou une partie) se passe en distanciel, le prix n'inclut pas le coût de la connexion à internet qui demeure à la charge du/de la Client.e. Le montant de ces formations (hors coût de la connexion) est donc facturé et dû par le/la Client.e, que celui-ci se soit connecté ou pas.

4.1.6 Toute formation commencée est due en totalité.

4.2 Modalités de facturation et de paiement

4.2.1 Les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation professionnelle et/ou le contrat de formation.

4.2.2 Les factures sont payables par le/la Client.e dans le délai d'un mois à compter de la réception de la facture par chèque ou par virement bancaire.

4.2.3 Prise en charge par un organisme tiers

4.2.3.1 En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur (un Opérateur de compétences OPCO), il appartient au/à la Client.e :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer que cette demande a bien été prise en considération ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou dans sa commande ;
- de transmettre à ESPACE l'accord de prise en charge avant le début de la formation ;
- de s'assurer du paiement effectif à ESPACE par l'OPCO qu'il aura désigné.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, ESPACE facture directement le reliquat au/à la Client.e.

4.2.3.2 Si l'OPCO ne confirme pas la prise en charge financière de la formation ou qu'ESPACE n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation en inter, le coût de celle-ci est facturé dans sa totalité au/à la Client.e.

4.3 Pénalités de retard

4.3.1 En cas de retard de paiement par la/le Client.e, ESPACE applique des pénalités exigibles de plein droit et sans rappel égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande.

ESPACE peut également réclamer au/à la Client.e une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros.

4.3.2 En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance et après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrés suivant l'avis de réception de ladite mise en demeure, ESPACE se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir demandée par la/le Client.e.

4.3.3 En outre, en cas de retard de paiement, ESPACE se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que la/le Client.e ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

Article 5. Convocation des stagiaires et remise d'une attestation de présence

5.1. Pour chaque formation, un courriel de convocation indiquant le lieu exact et les jours et heures de la formation (ou les jours et heures de connexion à l'URL de la visio-conférence si formation en distanciel) sont adressés à la/au Client.e.

ESPACE ne peut être tenu pour responsable de la non-réception de la lettre ou du courriel par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

5.2. En application de l'article L. 6353-1 du code du travail, une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement signées par les stagiaires après chaque demi-journée de session de la formation, est adressée à la/au Client.e et/ou au stagiaire à l'issue de la formation. Cette attestation mentionne les dates, la nature et la durée de la formation.

Article 6. Spécificités des formations "en distanciel"

Pour rappel, du fait de la complexité des sujets abordés, ESPACE préconise et privilégie les formations en présentiel. Si certain.es des stagiaires ne peuvent assister à la formation ou à une partie de la formation, ESPACE dispose des outils techniques et pédagogiques pour permettre de suivre la formation en distanciel.

6.1. Responsabilité d'ESPACE

6.1.1. Le système de visioconférence via Zoom : le logiciel Zoom est un système de visioconférence par le web qui peut être utilisé avec n'importe quel navigateur internet, sous tout système d'exploitation quel qu'il soit.

Le logiciel Zoom met également à disposition un accès téléphonique (donc uniquement audio) à destination de celles et ceux des stagiaires qui pourraient rencontrer des difficultés avec leur terminal ou leur connexion à internet (cf. 6.2.1).

6.1.2. Matériel permettant la connexion des intervenant.es à internet : ESPACE assume également la responsabilité du bon fonctionnement du matériel et de la connexion à internet pour les personnes assurant la formation.

6.2. Responsabilité des stagiaires

6.2.1. Le matériel et la connexion à internet des stagiaires.

Les stagiaires sont responsables du bon fonctionnement de :

- leur terminal (ordinateur fixe ou portable, tablette, smartphone) ;
- des périphériques liés à ce terminal (webcam, caméra, microphone, casque) ;
- leur connexion à internet, autant en terme de débit que de stabilité du signal. ESPACE invite à ce titre les stagiaires à employer si possible une connexion filaire entre leur terminal et leur accès à internet plutôt qu'une connexion Wifi (souvent instable).

6.2.2. La prise en main du logiciel Zoom

Il est de la responsabilité de chaque stagiaire de s'être assuré, avant que ne débute la formation, du bon fonctionnement de son installation avec le logiciel Zoom.

Il est également de la responsabilité de chaque stagiaire de s'être familiarisé sur le site <https://explore.zoom.us/fr/products/meetings/> avec les principales fonctionnalités du logiciel Zoom (dés/activation de la caméra, du micro, du mode pleine écran ; réglage de la dimension à l'écran de la présentation, utilisation du chat).

6.2.3. Connexion préalable des stagiaires aux sessions de formation pour effectuer les réglages techniques.

Toute participation à une visioconférence nécessite des réglages techniques (volumes micro, casque, etc.) qu'il est impératif d'effectuer avant le début de chaque session de formation.

Aussi, il est fait obligation à chaque stagiaire de se connecter à l'adresse de la visio-conférence un quart d'heure avant le début de la première matinée de formation ;

6.3. Interdiction d'enregistrer

Il est interdit aux stagiaires, sauf dérogation expresse accordée par écrit par ESPACE, d'enregistrer en audio ou en vidéo, tout ou partie d'une session de formation en inter.

Article 7. Annulation ou report des formations en inter, remplacement d'un stagiaire

7.1 Annulation ou report à l'initiative d'ESPACE

7.1.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.3 ci-dessus, si ESPACE considère que le nombre de stagiaires inscrits à une formation **du programme** est insuffisant pour que celle-ci puisse être assurée, il se réserve le droit, au plus tard sept jours ouvrés avant la date prévue pour son début, de l'annuler ou de la reporter. Il en informe la/le Client.e par tout moyen (courriel, lettre recommandée ou téléphone).

Pour les formations **sur site**, ESPACE s'assure que le nombre de stagiaires participant à une formation est conforme à celui qui a été arrêté contractuellement avec le Client.

7.1.2 Dans le cas où ESPACE ne parviendrait pas à assurer une formation jusqu'à son terme, il s'engage à faire tous ses efforts pour reporter ladite formation en inter dans les meilleurs délais.

Toutefois, si une formation est déjà commencée et qu'ESPACE est contraint de l'interrompre pour un motif de force majeure telle que cette notion est définie par l'article 1218 du code civil ou pour un motif indépendant de sa volonté (grève des transports, maladie du/de la formateur/trice...), la convention conclue avec la/le Client.e est résiliée de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* de leur montant prévu à la convention, déduction faite, le cas échéant, des sommes déjà facturées et/ou payées.

7.1.3 Dans le cas où les circonstances, par exemple une crise sanitaire, ne permettraient pas qu'une formation se tienne "en présentiel", ESPACE pourrait proposer à la/au Client.e la conclusion d'un avenant au contrat ou à la convention de formation prévoyant que ladite formation se déroulerait au moins en partie en "distanciel".

7.1.4 En application de l'article L. 6354-1 du code du travail :

- dans le cas d'annulation, les frais d'inscription, dès lors qu'ils ont été préalablement intégralement réglés ou ont fait l'objet d'un acompte, sont remboursés à la/au Client.e ;
- dans le cas de report, la/le Client.e peut, soit se faire rembourser si les dates de report qu'ESPACE lui propose ne lui conviennent pas, soit demander que la somme qu'il a versée soit affectée à la formation en inter reportée.
- dans tous les cas, l'annulation ou le report d'un stage de formation en inter ne donne pas droit à la/au Client.e à réclamer à ESPACE des dommages et intérêts.

7.2 Annulation à l'initiative de la/du Client.e

7.2.1 Toute demande de la/du Client.e d'annulation d'une formation ou de remplacement d'un stagiaire doit être adressée par écrit à ESPACE (courriel ou courrier).

7.2.2 Sans préjudice de l'article 3.2 ci-dessus, dans le cas où la/ Client.e renoncerait à une formation avant qu'elle n'ait commencé, il devrait le faire savoir à ESPACE par courriel ou par courrier.

ESPACE appliquerait alors les retenues suivantes :

- dans un délai inférieur à 15 jours : 30% du coût de la formation en inter est dû ;
- En cas de renoncement le jour de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

7.3. Demande de remplacement d'un stagiaire par la/le Client.e.

7.3.1 Dans le cas où la/le Client.e ferait connaître à ESPACE, par courriel ou par courrier, au moins sept jours avant le début de la formation, qu'un stagiaire déjà inscrit ne pourra pas participer à une formation en inter, ESPACE donne à la/au Client.e la possibilité de remplacer le/la stagiaire empêché.e par un.e autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

7.3.2 Sans préjudice de l'article 3.1.1 ci-dessus, sauf cas exceptionnels convenus au préalable avec ESPACE ou circonstances indépendantes de la volonté de la/du stagiaire, il n'est pas possible aux stagiaires de n'assister que partiellement aux formations ou qu'un.e stagiaire soit remplacé.e par une autre personne en cours de formation.

Article 8. Limites à la responsabilité d'ESPACE

8.1 L'association ESPACE considère que les formations qu'elle propose correspondent à la description qu'elle en donne sur son site internet, via les fiches thématiques ou dans son catalogue des formations accessible en ligne. Il appartient donc à la/au Client.e de rapporter, le cas échéant, la preuve contraire d'une non-conformité.

8.2 La responsabilité d'ESPACE ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée par la/le Client.e et est limitée aux préjudices directs subis par ce dernier, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, de préjudice commercial ou de perte de données et/ou fichiers.

8.3 En tout état de cause, au cas où la responsabilité d'ESPACE serait retenue, le montant total des sommes mises à sa charge ne pourrait excéder le montant total du prix payé par la/le Client.e au titre de la formation concernée.

8.4 Sans préjudice des obligations résultant pour ESPACE des dispositions du code du travail concernant la sécurité incendie (article R. 4227-37) et les accidents du travail (article R. 6342-3), la/le Client.e à titre individuel ou la/le Client.e pour le compte de ses stagiaires, reconnaissent avoir une police d'assurance couvrant les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient subir durant les heures effectives de la formation.

Article 9 Propriété intellectuelle

9.1 ESPACE et la/le Client.e en son nom propre et en celui de ses stagiaires s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, etc.), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation en inter ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention.

9.2 ESPACE est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble du contenu des formations en inter qu'il propose. Toute la documentation et tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique etc.), utilisés dans le cadre des formations en inter, appartiennent, au sens du code de la propriété intellectuelle, à titre exclusif à ESPACE.

9.3 La documentation ainsi que les contenus et supports pédagogiques précités ne peuvent, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès d'ESPACE.

9.4 Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par ESPACE est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales.

9.5 Par exception aux articles 9.1, 9.2 et 9.3 ci-dessus, ESPACE accorde à la/au Client.e, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation en inter fourni. La/le Client.e a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur d'ESPACE soit reproduite sur chaque copie du support de formation.

9.6 Toute utilisation autre que pour une copie privée (par exemple pour une formation ou un livre...) par la/le Client.e d'un support (ou d'une documentation) qui lui a été fournie à l'occasion de la formation en inter ne peut se faire qu'avec l'autorisation expresse et écrite d'ESPACE.

Article 10. Protection des données personnelles

10.1 Pour les besoins de ses formations en inter ESPACE peut collecter des données à caractère personnel concernant la/le Client.e et les stagiaires.

Dans tous les cas, les données nominatives saisies lors d'une commande de formation ne sont enregistrées que dans la base de données de la formation d'ESPACE et ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers partenaire d'ESPACE.

10.2 La/le Client.e et les stagiaires disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements.

10.3 Les données nominatives demandées aux Client.es par ESPACE sont strictement destinées au traitement de leurs commandes de formations. Elles ne sont enregistrées que pour être à nouveau réutilisées, sans nouvelle saisie, dans le cas de commandes ultérieures.

10.4 Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les Client.es disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les informations fournies. Pour exercer ce droit, ils doivent prendre contact à l'adresse : espace@espace.asso.fr.

En cas de demande de suppression des données, celle-ci est effectuée dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

10.5 Conformément à l'exigence de sécurité des données personnelles, ESPACE s'engage, dans le cadre de ses formations en inter, à prendre toutes mesures utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, ESPACE s'engage à :

- ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin de ses formations
- conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

Article 11. Publicité de la convention ou du contrat

La/le Client.e n'est pas autorisé.e, sauf accord expresse d'ESPACE, à mentionner sur tout ou partie de sa documentation destinée au public ou sur ses supports commerciaux quelque référence que ce soit à la convention ou au contrat de formation en inter qu'il aurait conclu.e avec ESPACE.

Article 12. Règlement des litiges et droit applicable

ESPACE et la/le Client.e s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant l'exercice d'une action contentieuse.

Pour toute action contentieuse relative aux présentes conditions générales de vente, le tribunal compétent est celui du lieu du domicile du/de la partie défendeur/ défenderesse.

Les présentes conditions générales de vente et les conventions et contrats y afférents sont soumis au droit français.

Fait à Marseille le 08/09/2021